

REGLES PARTICULIERES CHAMPIONNAT DE FRANCE PIT BIKE
--

ARTICLE 1 - COUREURS ADMIS

Peuvent prétendre participer à ce Championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NAC, NCA, NPP ou internationale. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Motocross.

Catégories et cylindrées :

- a) 10 Pro : de 88cc jusqu'à 125cc (90cc maximum pour les NAC – moins de 14 ans)
- b) 12 Pro : de 125cc jusqu'à 150cc

Plaques Numérotées :

- a) 10 Pro : Noire numéro blanc
- b) 12 Pro : Blanche numéro noir

ARTICLE 2 - NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course seront attribués par le Promoteur du Championnat de France et valable pour toute la saison 2008.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT

Tout pilote désireux de participer à une épreuve devra adresser à Cyril Porte Concept 13 au minimum 14 jours avant l'épreuve (cachet de la poste faisant foi), le bulletin d'engagement accompagné d'un chèque de 40 €, à l'ordre du club organisateur, correspondant au droit d'engagement et d'une enveloppe timbrée à son adresse.

Passé ce délai, le promoteur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote.

Le pilote qui ne pourra pas participer à une manifestation devra, pour être remboursé, prévenir le promoteur par écrit et fournir un justificatif (certificat médical) au plus tard 48 heures avant l'épreuve (cachet de la poste faisant foi).

ARTICLE 4 - FORMULE

Le Championnat de France Pit Bike 2008 se disputera au cours des épreuves de classement inscrites au calendrier.

ARTICLE 5 – DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Le Championnat de France Pit Bike se déroulera selon la formule suivante :

2 séances d'essais libres : 5 mn

1 séance d'essais chronométrés : 7 mn

La séance d'essais chronométrés déterminera la place sur la grille et le groupe de qualification.

Le nombre de pilotes admis en ½ finales et en finale sera en fonction de la longueur de la piste.

	Nombre de pilotes	Nombre de qualifiés	Durée
Séries	En fonction du nombre d'engagés Maximum 4 séries		8 mn
Repêchages	-	2	4 mn
Demi-Finales	20	8 x 2 = 16	8 mn
Super Repêchage	24	4	4 mn
Finale :	20		10 mn

ARTICLE 6 – CLASSEMENT

Dans chaque course de finale, le barème des points sera le suivant :

Place	Points	Place	Points	Place	Points
1 ^{er}	25	6 ^{ème}	10	11 ^{ème}	5
2 ^{ème}	20	7 ^{ème}	9	12 ^{ème}	4
3 ^{ème}	16	8 ^{ème}	8	13 ^{ème}	3
4 ^{ème}	13	9 ^{ème}	7	14 ^{ème}	2
5 ^{ème}	11	10 ^{ème}	6	15 ^{ème}	1

Ne sera pas classé le coureur qui

- n'a pas franchi la ligne d'arrivée dans les 5 mn qui suivent l'arrivée du vainqueur

En cas d'ex æquo, on prendra pour chacun le nombre de places de premier, deuxième, troisième, etc... jusqu'à obtenir une différence entre les pilotes.

En dernier ressort le dernier meilleur résultat sera déterminant.

ARTICLE 7 – TECHNIQUE

Equipement obligatoire :

- Casque Intégral
- Lunettes Moto Tout Terrain
- Gants
- Pantalon et maillot manche longue de type Tout Terrain
- Protection dorsale (CE)
- Pit Boots (botte courte spéciale Pit Bike)

Machines :

Catégorie 10 Pro (Ø des roues) :

- Moteur 4 temps Horizontal
- Cylindrée minimum 88cc et maximum 125cc
- Longueur maximum de l'axe de la roue avant à l'axe de la roue arrière = 115 cm
- Hauteur de selle maximum (du sol au dessus de la selle) = 80 cm

Catégorie 12 Pro (Ø des roues) :

- Moteur 4 Temps Horizontal
- Cylindrée minimum 125cc et maximum 150cc
- Longueur maximum de l'axe de la roue avant à l'axe de la roue arrière = 120 cm
- Hauteur de selle maximum (du sol au dessus de la selle) = 82 cm

Décibel :

94 dB au régime de 7 500 tr/mn